

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0706 du 11/05/2021

Arrêté du 7 mai 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
A LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORMANDIE
ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un administrateur des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Date d'application : 01/06/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
À LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORMANDIE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**



ARRÊTÉ

portant affectation d'un administrateur des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE

Article premier

M. Benjamin MARGEAULT, administrateur des Finances publiques, 3^e échelon, affecté dans le département de la Guadeloupe, est affecté dans le département de la Seine-Maritime.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

Article 3

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 7 MAI 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756